

J. B. Allard, avocat
Directeur, Affaires juridiques et Réclamations
Ligne directe : (514) 598-3785
Télécopieur: (514) 598-3839
Courriel : jballard@gazmetro.com

PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR COURRIEL

Montréal, le 25 février 2005

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria – bureau 255
Montréal (Québec), H4Z 1A2

OBJET: Demande d'autorisation de SCGM en vertu des articles 31(5) et 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie / Projet de réaménagement global de l'édifice du 1717, rue du Havre, à Montréal
V/dossier: R-3554-2004
N/dossier: 312-00244

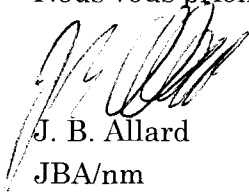
Chère consœur,

Nous accusons réception de la lettre du GRAME répliquant aux commentaires de Société en commandite Gaz Métro («SCGM») sur la demande de remboursement de frais dans l'affaire mentionnée en objet.

Après nouvelle vérification, nous constatons qu'effectivement le léger dépassement du montant réclamé par le GRAME par rapport à l'enveloppe allouée de 3 500,00\$ est dû à un montant de taxes réclamé.

Conséquemment, nous soumettons le même commentaire que nous avons fait en ce qui concerne les demandes de remboursement de frais de la FCEI et de SÉ/AQLPA, soit que nous ignorons si le montant forfaitaire accordé devait inclure ou non ces taxes mais comprenons que la Régie appliquera une politique constante à cet égard.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.



J. B. Allard

JBA/nm

p.j.

c.c. : Par courriel seulement aux intervenants:

Me André Turmel, (FCEI)
M. Jean-François Lefebvre, (GRAME)
Me Dominique Newman, (SE-AQLPA)
Me Nicolas Plourde, (ACIG)

la vie en bleu